

ARRÊTÉ N° 2026/083
portant désignation des représentants
des collectivités et établissements publics
au Comité Social Territorial
et à sa formation spécialisée
placés auprès du Centre de gestion
de la fonction publique territoriale de la Vienne

Le Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la délibération n° 2026/025 du 3 juillet 2026 relative à l'élection du Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne,
Vu la délibération n° 2026/035 du 3 juillet 2026 donnant un avis sur la désignation des représentants des collectivités et établissements publics de moins de 50 agents au Comité Social Territorial,
Vu la délibération n° 2023/028 du 7 juillet 2023 fixant la date des élections, le nombre de représentants du personnel au comité social territorial placé auprès du centre de gestion de la Vienne, le paritarisme et le recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements publics,
Vu la délibération n° 2023/030 du 7 juillet 2023 créant la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du Comité Social Territorial,
Vu le procès-verbal du 21 septembre 2023 et la proclamation des résultats de l'élection des représentants des personnels au Comité Social Territorial,
Vu la désignation des organisations syndicales des membres de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sont désignés comme représentants des collectivités et établissements publics au Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne ainsi que de sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Gérard PEROCHON Maire de SENILLE-SAINT-SAUVEUR	Édouard RENAUD Maire de MONCONTOUR
Nathalie BASSEREAU Maire d'ANGLIERS	Sandrine ANDRE Maire de JOURNET
Michel BUGNET Maire de NOUAILLE-MAUPERTUIS	Bernard KATANE Adjoint au Maire de CISSE
Josette COLAS Maire de SAINT-GAUDENT	Serge KONAYAO Maire de JARDRES
Pascale GUITTET Maire de POUILLÉ	Dominique MARTIN Adjoint au Maire de Senillé-Saint-Sauveur

AR Prefecture

086-288600232-20260715-ARRETE2026_083-AR
Reçu le 17/07/2026

Bernard SAVARD Maire de MILLAC	Laëtitia POUVREAU Maire de VALENCE-EN-POITOU
Annette SAVIN Conseillère municipale de Cissé	Myriam SENELE Maire de la VILLEDIEU-DU-CLAIN

ARTICLE 2 : La présidence du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne ainsi que de sa formation spécialisée est assurée par Monsieur Gérard PEROCHON, Deuxième Vice-Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne. En cas d'absence, il sera remplacé, en cette qualité, par Monsieur Edouard RENAUD, Président du centre de gestion de la Vienne, Madame Pascale GUITTET, première vice-présidente, ou Madame Annette SAVIN, troisième vice-présidente.

ARTICLE 3 : Sont désignés comme représentants du personnel au Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Hervé BOUTIN Commune de Sèvres-Anxaumont	Franck FORESTIER Commune de Dissay
Jean-Raymond LAWRENCE Commune de Dissay	Fabienne CROC Commune de Colombiers
Gaëlle FRENEUIL Commune de Chiré-en-Montreuil	Angélique GUILLO SIVOS de la région de Chauvigny
Laurent MESTAIS Commune de Chalandray	Laëtitia DENIS Commune de Cenon-sur-Vienne
Céline MARSAULT Commune de Valence-en-Poitou	Anna SOW-REVEILLON Commune de Valence-en-Poitou
Frédéric HAYRAULT Commune de Civaux	Sonia BRISSON Commune de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers
Laurence MENANTEAU CCAS de Nouaillé-Maupertuis	Hervé CAYROU Commune de Ligugé

ARTICLE 4 : Sont désignés comme représentants du personnel à la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail du Comité Social Territorial placée auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Franck FORESTIER Commune de Dissay	Hervé BOUTIN Commune de Sèvres-Anxaumont
Jean-Raymond LAWRENCE Commune de Dissay	Fabienne CROC Commune de Colombiers
Gaëlle FRENEUIL Commune de Chiré-en-Montreuil	Angélique GUILLO SIVOS de la région de Chauvigny
Laurent MESTAIS Commune de Chalandray	Laëtitia DENIS Commune de Cenon-sur-Vienne
Frédéric HAYRAULT Commune de Civaux	Sylvie MERCIER Commune de Nieuil l'Espoir

AR Prefecture

2

086-288600232-20260715-ARRETE2026_083-AR
Reçu le 17/07/2026

Céline MARSULT Commune de Valence-en-Poitou	Sonia BRISSON Commune de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers
Laurence MENANTEAU CCAS de Nouaillé-Maupertuis	Sylviane GUERIN CCAS de Nouaillé-Maupertuis

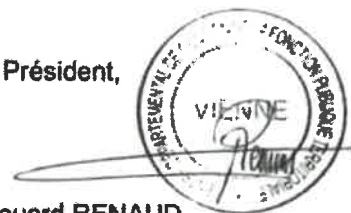
ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Monsieur le Préfet de la Vienne,
- Les intéressés.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou,
Le 15 juillet 2026,

Le Président,



Edouard RENAUD

L'AUTORITE TERRITORIALE

* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
* Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.le1erecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente publication

AR Prefecture 3

086-288600232-20260715-ARRETE2026_083-AR
Reçu le 17/07/2026

AR Prefecture

086-288600232-20260715-ARRETE2026_083-AR
Reçu le 17/07/2026